

Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelables du 10 mars 2023

Les Zones d'accélération des énergies renouvelables

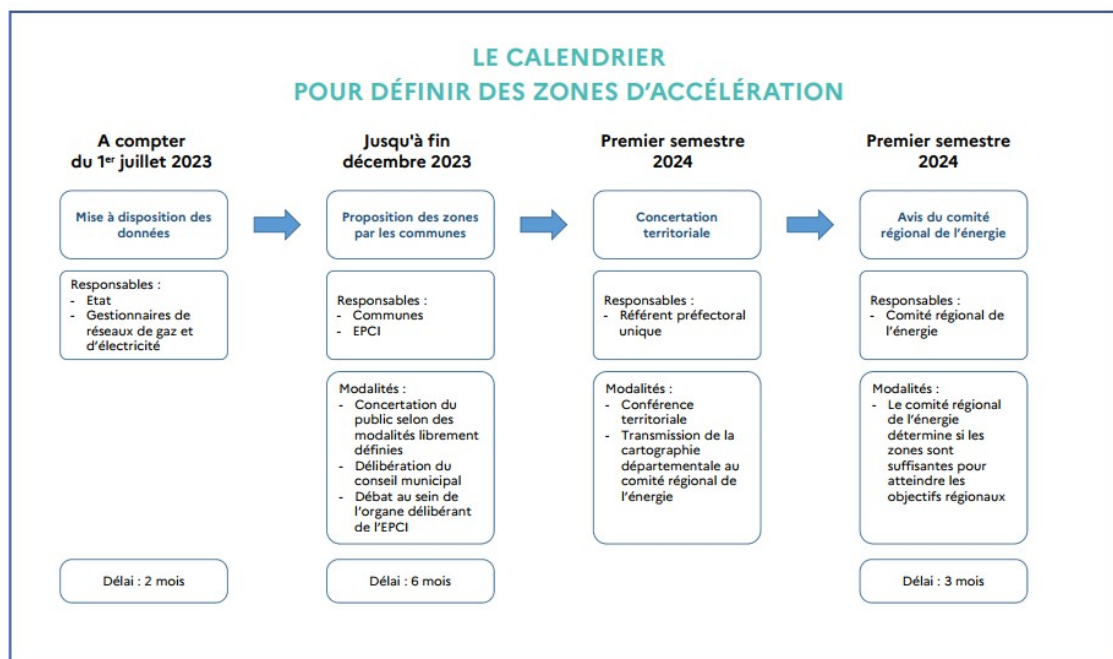
La planification des énergies renouvelables

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, [loi AER](#), publiée le 10 mars 2023, a pour objectif d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en veillant aux conditions de l'acceptabilité locale, en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.

Elle prévoit la [planification territoriale](#) des énergies renouvelables par la création de zones d'accélération proposées par les collectivités territoriales et arrêtées par la secrétaire générale de la préfecture désignée référente préfectoral par le Préfet du Jura.

Les communes sont à l'initiative de la définition des zones d'accélération qu'elles identifient après concertation du public.

Le [comité régional de l'énergie](#) co-présidé par le Préfet de région et la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, est associé à la fixation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement des énergies renouvelables.



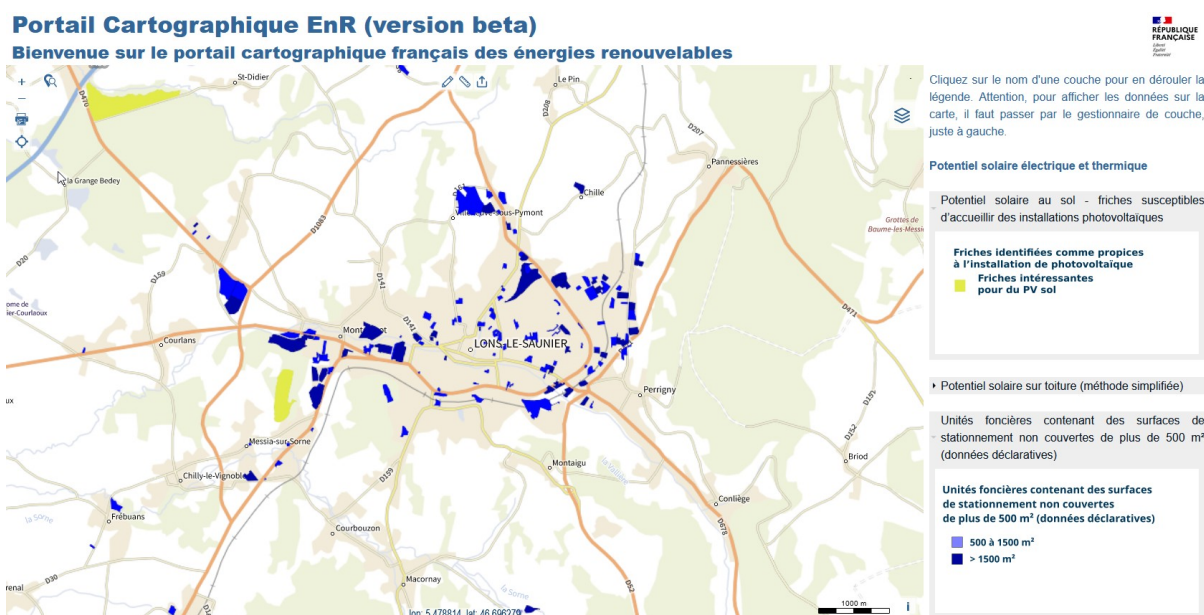
Les données mises à disposition

Pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des zones d'accélération, la loi prévoit que l'État met à disposition des collectivités une série d'informations et des outils pour définir des zones concernant toutes les énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation...

- Un portail cartographique [EnR](#) : cet outil met à disposition des données objectives, compilables sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données

Ce portail comprend entre autres :

- ✓ Une couche de données « friches » provenant d'un recensement national mené par le CEREMA. Elle identifie des friches à priori favorables pour l'implantation de centrale solaire au sol
- ✓ Le potentiel solaire des parkings soumis à obligation est représenté sur le portail cartographique



- [Un guide pas à pas](#) du portail cartographique des énergies renouvelables ;
- [Des webinaires de présentation du portail](#) et des replays en direction des collectivités sont programmés ;
- [Un guide de planification des énergies renouvelables](#) qui présente le principe des zones d'accélération et précise le calendrier ;
- [Des fiches sur les énergies renouvelables de l'ADEME](#) qui présentent la diversité des énergies renouvelable à développer, leurs intérêts et les enjeux ;
- [Une communauté d'utilisateur du portail](#), espace d'entraide pour le partage d'information sur les évolutions du portail qui permet également de répondre aux différentes questions des utilisateurs ;
- [Bilan de mon territoire ENEDIS](#). Cet outil propose deux fonctionnalités :
 - ✓ le portrait de mon territoire qui présente la consommation et la production d'électricité d'un territoire par secteur d'activité et filière de production ;
 - ✓ le comparateur de territoires

Les documents stratégiques

Au niveau régional, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) définit des objectifs de développement des EnR à l'échelle de la Région. À l'échelon intercommunal, les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) définissent une stratégie de développement des EnR.

- [Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, intitulé « Ici 2050 »](#) a été approuvé le 16 septembre 2020 : objectifs de développement des EnR et des règles prescriptives pour accompagner leur développement ;

		2021	2026	2030	2050
Éolien	Puissance installée (MW)	1 090	2 000	2 800	4 480
	Production annuelle (GWh)	1 920	3 700	5 300	9 400
Photovoltaïque	Puissance installée (MW)	600	2 240	3 800	10 800
	Production annuelle (GWh)	675	2 500	4 600	12 100
Hydraulique	Puissance installée (MW)	530	530	530	550
	Production annuelle (GWh)	770	740	720	610
Méthanisation	Le SRADDET parle de valorisation de la biomasse qui regroupe d'autres énergies que la seule méthanisation				

- [Les PCAET](#) à l'échelle des EPCI est obligatoire pour ceux de plus de 20 000 habitants, c'est un document territorial, fédérateur, qui porte sur toutes les activités et tous les acteurs du territoire ;
- [Le schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables](#) (S3REnR) de Bourgogne-Franche-Comté prévoit la création de nouvelles capacités d'accueil avec une mise en service envisagée en 2028.

Les partenaires pour vous accompagner

- **Les référents préfectoraux**

Le référent a plusieurs missions :

- ✓ faciliter les démarches administratives des pétitionnaires ;
- ✓ coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations ;
- ✓ faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur leur territoire ;
- ✓ fournir un appui aux collectivités territoriales dans leur démarche de planification de la transition énergétique.



Le CEREMA

Établissement public partagé entre l'État et les collectivités, le Cerema mobilise son expertise afin de proposer un accompagnement adapté via des outils d'aide méthodologique, des formations, des plateformes collaboratives, etc. Son implantation territoriale permet d'apporter un service personnalisé et sur-mesure, en particulier aux collectivités et acteurs locaux.

Pour alimenter le portail cartographique des énergies renouvelables, le Cerema a apporté, exploité et qualifié des données pour les traduire en cartographie. [Lien vers le site du Cerema Centre-Est](#)



Les conseillers territoriaux ENEDIS

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95% du territoire métropolitain, dispose d'un réseau de plus de 400 interlocuteurs territoriaux. Leur mission est d'accompagner les collectivités dans leurs démarches, notamment en matière de planification énergétique de leur territoire. Ils mettent à disposition des collectivités leur expertise, les outils et services développés par l'entreprise.

Parmi les exemples d'accompagnement, les conseillers Enedis peuvent fournir des données de consommation électrique à la maille de la collectivité et mettre à disposition en libre accès un outil de cartographie des capacités du réseau de distribution d'électricité permettant d'identifier les zones où le raccordement des projets d'énergie renouvelable pourrait être plus rapide et moins coûteux.

Le portail collectivités d'Enedis permet à chaque collectivité d'avoir accès à ces services et aux coordonnées de son interlocuteur privilégié en quelques clics. **Pour découvrir le portail, les collectivités peuvent se connecter sur :** mon-compte-collectivite.enedis.fr



Les conseillers ADEME, Les Générateurs

Les Générateurs est un réseau de conseillers, soutenu par le ministère de la Transition énergétique et l'Ademe, spécialisé dans les filières éoliennes et photovoltaïques. Ses missions principales sont :

- ✓ porter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables, éolienne et photovoltaïque ;
- ✓ permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases d'émergence des projets ;
- ✓ aider à l'émergence de projets d'énergie renouvelable construits avec les territoires, en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux.

Pour la mise en œuvre de la loi Aper, le réseau des Générateurs est mobilisé auprès des collectivités, notamment sur l'enjeu des zones d'accélération, afin d'apporter de la pédagogie et d'orienter les communes vers les outils à leur disposition.

Pour trouver votre conseiller local, vous pouvez consulter l'annuaire du réseau Les Générateurs : lesgenerateurs.ademe.fr/mon-conseiller-en-region



Le Pôle de Compétences des EnR du Jura

Le pôle de compétence de développement des énergies renouvelables du Jura créé par arrêté préfectoral du 27 septembre 2021 a pour mission de favoriser un développement raisonné des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydro-électricité, méthanisation), en favorisant la juste prise en compte des enjeux du territoire dès la phase amont des projets (hors instruction réglementaire).

Pour contacter le Pôle EnR du Jura : ddt@jura.gouv.fr